



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

Nouakchott le: انواكشوط في:

Numéro: الرقم:

PROCES VERBAL
N° 91/CNCMP/2023
DU 24/10/2023

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 24/10/2023 à 14h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP

Etaient absents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

**Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire
(CPMP/CSA)**

1°/- Examen, du PPM 2023 actualisé du CSA, Réf: lettre N° 113-2023 du 23/10/2023/CPMP/CSA.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Caisse des Dépôts et de Développement (CPMP/CDD)

1°/- Examen, du PPM 2023 actualisé de la CDD, Réf: lettre N°09/023du 19/10/2023/CPMP/CDD.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CDD approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics de Ministère de l'Environnement (CPMP/MEV)

- 1°/- Examen, du PPM 2023 actualisé du Ministère de l'Environnement, Réf: lettre N°00041 du 203/810/2023/CPMP/MEDD.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MEV approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)

- 1°/- Examen du complément d'information concernant le Projet d'avenant n°01 au contrat n°00350/PI/040/CPMP/MHA/2022, relatif à la réalisation des notices d'impact et du plan de gestion environnement et social du projet PIVRE, portant sur la prolongation du délai des prestations, Réf : lettre n°291/CPMP/MHA reçue le 23/10/2023

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit avenant.

- 2°/- Examen du complément d'information concernant à la demande de remise des pénalités de retard appliquée dans le cadre du marché n°0248/T/032/CPMP/MHA/2022, relatif aux travaux de réalisation de 10 forages d'exploitation dans les zones :7,8 et 9 (lot 4 bis), Réf : lettre n°289/CPMP/MHA reçue le 23/10/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ladite remise de pénalités, sous réserve d'appliquer 8 jours de pénalités.

- 3°/- Examen d'un complément d'information au projet de marché passé par entente directe relatif à la réalisation des analyses des métaux lourds et pesticides des échantillons d'eau. Réf : lettre N° 0288/CPMP/MHA, reçue le 20 Octobre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe avec l'Office Nationale d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA) pour un montant de 2 000 000 MRU TTC avec un délai d'exécution de 12 mois.

Commission de Passation de Marchés Publics de Société Mauritanienne des Hydrocarbures (CPMP/SMH)

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

1°/- **Examen** du complément d'information concernant au projet d'avenant au marché n°0252/T/01/CPMP/SMH/2023 ,relatif à la Construction de 4 conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières, portant sur des travaux supplémentaire ,Réf :lettre n°82/CPMP/SMH reçue le 23/10/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SMH approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics de MOUDOUN (CPMP/MOUDOUN)

1°/- **Examen** du projet d'avenant au marché n°1282/T/009/CPMP/MOUDOUN/2023, relatif aux Travaux de construction du centre d'enfouissement techniques et de sa piste d'accès en terre stabilisée dans la commune de Rosso, Réf :lettre de la CPMP/MOUDOUN reçue le 17/10/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MOUDOUN approuvant ledit avenant.

Commission de passation de l'établissement des travaux d'entretien routier (CPMP/ETER)

1°/- **Examen** d'un complément d'information au projet de marché passé par entente directe relatif aux travaux de réalisation des dalots du programme de désenclavement 2023. Réf : lettre N°0310/CPMP/ETER, reçue le 23 Octobre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ETER approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe avec le Génie Militaire pour un montant de 81 299 619 MRU TTC avec un délai d'exécution de 08 mois.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

SB → 7 8 f

1°/- Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à la fourniture de 300 000 tests rapides du paludisme, Réf. lettre n°69/CPMP/MS/P reçue le 23 octobre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe avec le groupement Meril Diagnostics PVT/ ETS SAMAHA-RIM pour un montant de 29.400.000 MRU Hors TVA pour un délai d'exécution de 10 jours.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

1°/- Examen d'un projet de marché passé par entente directe relatif au contrôle et surveillance des travaux du programme de désenclavement 2023. Réf : lettre N°0265/CPMP/MET, reçue le 19 Octobre 2023.

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, CNCMP n'approuve pas ledit projet de marché passé par entente directe pour les motifs suivants :

- *Le montant du marché dépasse largement l'estimation budgétaire ;*
- *Le PV d'approbation de la commission n'est pas fourni ;*
- *Les justificatifs des rémunérations du personnel doivent être fournis ;*
- *Le montant des indemnités doit être revu à la baisse ;*
- *La liste du matériel Labo/Topo doit être insérée ;*
- *L'achat de véhicules est plus avantageux pour le LNTP que la location*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie (CPMP/MPME)


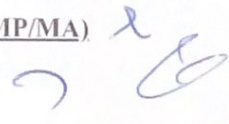

1°/- Examen du complément d'information au projet de marché passé par entente directe relatif au recrutement d'un consultant chargé du suivi et du contrôle technique des travaux du projet d'électrification de 25 localités rurales dans le Hodh El Gharbi; Réf: Lettre N°093 CPMP/MPME reçue le 20 octobre 2023

Décision: Reporté

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *La ventilation des rubriques de l'offre financière à savoir les honoraires & DSA, les déplacements et logistique et les frais divers,*
- *Une justification des prix.*

Commission de Passation des Marchés Publics de l'Agriculture (CPMP/MA)

SB   

1°/- Examen, du PPM 20123 du Projet de de Développement des Cultures Fourragères en Mauritanie 'PDCF,
Réf: lettre N°000206 du 19/10/2023/CPMP/MA.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC)

1°/- Examen, du PPM 2023 actualisé du MIDEC, Réf: lettre N°000284 du 23/810/2023/CPMP/MIDEC.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY

Les signataires:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP

